

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BÉNESSE-LÈS-DAX

PROCES-VERBAL de la réunion du lundi 24 juin 2024 à 19h00

Sommaire

Liste des présences.....	2
Rappel de l'ordre du jour	3
Ouverture de séance	4
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE	4

Liste des présences

Le Conseil Municipal de la Commune de Bénesse-Lès-Dax s'est réuni le lundi 24 juin 2024 à 19h00 sous la présidence de Jean-Marie ABADIE,

Nombre de conseillers élus: 14

Nombre de conseillers présents: 12

Nombre de conseillers représentés: 0

Nombre de conseillers absents: 2

Membres présents : Monsieur ABADIE, Monsieur LARBERE, Madame BADETZ, Monsieur CZAPLA, Madame DZBANUSZEK, Monsieur BACHERE, Monsieur LARROUQUETTE, Monsieur PUYO, Monsieur INVERNIZZI, Madame PEYRES, Madame LETAILLEUR, Monsieur BREUILLAUD

Etaient absent : Madame SCAFIE, Madame BALAUZE

Rappel de l'ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

DÉCISIONS PRÉSENTÉES :

- **DEC202406-014** - Contrat assurances communales du 01/01/2025 au 31/12/2029 du

DOSSIERS PRÉSENTÉS :

- **Point 1 -DEL20240624-022** Travaux complémentaires au devis 20300502
- **Point 2 -DEL20240624-023** Montant final des travaux pour l'aménagement de la Mairie
- **Point 3 -DEL20240624-024** Décision modificative n°2 du Budget Principal de la Commune
- **Point 4 -DEL20240624-025** Lancement du renouvellement d'une Délégation de Service Public pour les services des activités touristiques du moulin
- **Point 5 -DEL20240624-026** Tarification des missions de police de l'urbanisme réalisées par le service commun ADS de la communauté d'Agglomération du Grand Dax
- **Point 6** - Assurances communales
- **Point 7** - Garderie SIVU
- **Point 8** - Élections Législatives

Ouverture de séance

Le quorum étant atteint, {le Président} ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27/05/2024.

APPROBATION DES DECISIONS PRISES

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

1 - DEL20240624-022 - TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES AU DEVIS 20300502

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte A L'UNANIMITE,**

ARTICLE 1 –

VALIDE le devis de l'entreprise Transports & Travaux Linxois d'un montant de 5 280,00 TTC pour des travaux complémentaires sur l'opération « Aménagement de la Place Publique

ARTICLE 2 –

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
12	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

2 - DEL20240624-023 - MONTANT FINAL DES TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE

LOT	ENTREPRISE	MONTANT MARCHÉ TTC	MONTANT DÉPENSES TTC	MOINS-VALUE TTC
1	Gomes	139 428,95	116 697,60	22 731,35
2	Eurobois	58 411,80	46 594,84	11 816,96
3	Despouys	53 116,38	52 831,80	284,58
4	Lapègue	57 165,60	35 479,20	21 686,40
5	JCB Agencement	29 087,81	12359,92	16727,89
6	Sud-Ouest- carrelages	29 367,23	13 725,32	15 641,91
7	Lalanne	30 878,31	29 970,83	907,48
8	Lalanne	45 115,23	20 672,50	24 442,73
9	Spie	49 964,36	49 964,36	0,00
10	Poumirau	29 348,40	29 348,40	0,00
11	Vigeis	2 680,80	2 680,80	0,00
TOTAL TTC		524 564,87	410 325,57	114 239,30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

PREND ACTE du montant réactualisé du marché de l'Aménagement de la Mairie

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
12	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

3 - DEL20240624-024 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2121 (21) - 557 : Plantations d'arbres et d'a	16 728,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	56 328,00
21538 (21) - 563 : Autres réseaux	19 000,00		
2313 (23) - 545 : Constructions	20 600,00		
	56 328,00		56 328,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	56 328,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipeme	277,21		
61524 (011) : Bois et forêts	-56 605,21		
	0,00		
Total Dépenses	56 328,00	Total Recettes	56 328,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte A L'UNANIMITE,**

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
12	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

4 - DEL20240624-025 - LANCEMENT DU RENOUVELLEMENT D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LES SERVICES DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES DU MOULIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte**,

DÉCIDE de renouveler la délégation de service public pour la gestion de l'activité Touristique par une étude préalable de la Commission DSP du Conseil Municipal pour fixer les conditions du marché

DÉCIDE le lancement de la procédure contrat de délégation de service public.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette opération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
10	0	0	2

ADOpte

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Arnaud LARBERE, Sébastien BACHERE n'ont pas pris part au vote)

5 - DEL20240624-026 - TARIFICATION DES MISSIONS DE POLICE DE L'URBANISME RÉALISÉES PAR LE SERVICE COMMUN ADS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte A L'UNANIMITE**,

APPROUVE à compter du 1^{er} juin 2024, la mise en œuvre des nouvelles missions du service ADS pour le compte de la commune intéressée en matière de police de l'urbanisme telles que présentées ci-dessus,

APPROUVE à compter du 1^{er} juin 2024, les tarifs applicables à la mission de police de l'urbanisme par les agents du service commun ADS tels que présentés ci-dessous et annexés à la présente délibération ainsi que les modalités susvisées de mise en œuvre de la facturation de ces nouvelles missions.

Les tarifs applicables à la mission police de l'urbanisme sont ainsi les suivants :

---déclaration préalable	90 €
---permis de construire individuel	110 €
---permis de construire autre qu'individuel (collectif, tertiaire, etc.)	150 €
---permis d'aménager	190 €
---gestion infraction	230 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulbos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
12	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés


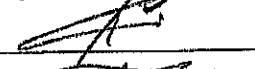


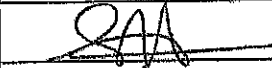
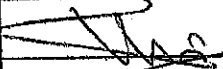
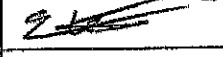



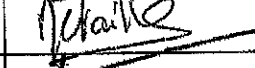

6 - - ASSURANCES COMMUNALES

7 - - GARDERIE SIVU

8 - - ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

séance du CONSEIL MUNICIPAL

en date du lundi 24 juin 2024

Nom des participants	Signatures
ABADIE Jean-Marie	
LARBERE Arnaud	
BADETZ Christine	
CZAPLA Claude	
DZBANUSZEK Marie-Ghislaine	
SCAFIE Léa	Absente
BACHERE Sébastien	
LARROUQUETTE Sylvain	
BALAUZE Florence	Absente
PUYO Hervé	
INVERNIZZI Patrick	
PEYRES Valérie	
LETAILLEUR Marie-José	
BREUILLAUD Sylvain	

La séance levée à 21h00

Le secrétaire de séance,

Sylvain LARROUQUETTE



Le Maire,

Jean-Marie ABADIE



« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée sur le site internet (lien) et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »